

BIO-UV Group

Société Anonyme au capital de 10 346 993 euros
Siège social : 850, Avenue Louis Médard, 34400 Lunel
527 626 055 R.C.S. Montpellier

RAPPORT SPECIAL SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS

ASSEMBLEE GENERALE DU 26 JUIN 2024

(Article L 225-197-4 du Code de commerce)

1. Etat des attributions gratuites d'actions au 31 décembre 2023

Attributions gratuites d'actions ayant fait l'objet d'une attribution définitive au 31 décembre 2023

Désignation du plan	Date de l'autorisation de l'Assemblée	Date de l'attribution par le conseil	Nombre d'actions attribuées	Nombre d'actions définitivement attribuées en période de conservation	Nombre d'actions définitivement attribuées pour lesquelles la période de conservation a expiré
2021-1	29/05/2020	07/04/2021	32 500	32 500*	32 500
2022-1	29/05/2020	20/05/2022	42 432	42 432**	0

* Le Président directeur général a constaté, le 7 avril 2022, le respect de la condition de présence pour l'ensemble des bénéficiaires du Plan 2021-1, et l'attribution définitive des 32 500 actions attribuées gratuitement le 7 avril 2021. Ces actions ont été couvertes par la remise d'actions ordinaires existantes détenues par la Société, et étaient soumises à une période de conservation d'un an, qui a expiré le 6 avril 2023 minuit.

** Le Président directeur général a constaté, le 22 mai 2023, le respect de la condition de présence pour l'ensemble des bénéficiaires du Plan 2022-1, et l'attribution définitive des 42 432 actions attribuées gratuitement. Ces actions ont été couvertes par la remise d'actions ordinaires existantes détenues par la Société, et sont à une période de conservation d'un an, sauf exceptions rappelées dans le Plan 2022-1.

Attributions gratuites d'actions n'ayant pas fait l'objet d'une attribution définitive au 31 décembre 2023

Désignation du plan	Date de l'autorisation de l'Assemblée	Date de l'attribution par le conseil	Nombre d'actions attribuées	Nature des actions à attribuer : nouvelles ou existantes	Date de l'attribution effective*	Valeur de l'action
2023-1	25/05/2022	28/02/2023	62 082	Existantes	2/03/2024	N/A

* sous réserve de la réalisation des conditions d'attribution de présence et de performance. A compter de leur attribution définitive, les actions attribuées gratuitement seront soumises à une période de conservation d'un an, expirant le 2 mars 2025 minuit sauf exceptions rappelées dans le Plan 2023-1. **Pour information, ce plan n'a donné lieu à aucune attribution définitive en mars 2024, les conditions de performance n'étant pas remplies.**

2. Attributions consenties aux mandataires sociaux de la société au cours de l'année 2023

		Monsieur Laurent-Emmanuel Migeon
Attributions consenties par la société au titre des mandats et fonctions exercés dans la société	Nombre :	62 082*
	Valeur :	N/A

**Pour information, ce plan n'a donné lieu à aucune attribution définitive en mars 2024, les conditions de performance n'étant pas remplies*

3. Attributions consenties durant l'année 2023 aux dix salariés de la société dont le nombre d'actions attribuées est le plus élevé

Néant

4. Attributions consenties par la société et par les sociétés ou groupements qui lui sont liés durant l'année 2023, à l'ensemble des salariés bénéficiaires

Attributions décidées par le Conseil d'Administration du 28 février 2023 :

Catégorie de bénéficiaires	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'actions gratuites	Valeur des actions gratuites	Société attributrice
Cadres/dirigeant mandataire	1	62 082*	N/A	Bio-UV Group
Techniciens/Agents de maîtrise	-	-	-	-
Ouvriers/employés	-	-	-	-
Total	1	62 082*	N/A	Bio-UV Group

**Pour information, ce plan n'a donné lieu à aucune attribution définitive en mars 2024, les conditions de performance n'étant pas remplies*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION